

Publié le

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie d'Argences sous la présidence de M. Didier LEMONNIER, doyen d'âge, puis de M. Philippe PESQUEREL à partir du point n°2.

Date de convocation :

03.04.2026

Date d'affichage

03.04.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	42
Titulaires	42
Suppléants	0
Pouvoirs	0
Votants	42

Quorum	23
--------	----

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Adrien LECERF, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Emily ROMEIN, Pascal LEROY, Céline FOUREZ, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Siegfried GLESSMER, Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Angelique LEMIÈRE, Alexandra LÉPINAY, Fabienne ROYER-COCAIN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE (arrivée à 19h07), Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Sophie PALLU, Christian CALLEJAS

Délibération n° 2026/61

Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & MILIEUX NATURELS- Avenant à la convention Vigifoncier avec la SAFER concernant l'acquisition d'un lot de parcelles sur la commune de Bellengreville

En 2024, la Communauté de communes Val ès dunes a mis en place une stratégie foncière dédiée aux zones humides, en partenariat avec la SAFER. Une convention a été signée le 30 mai 2024 ; Toutefois, l'ensemble des clauses n'avait pas été retenu à cette occasion. La délibération n° 2025/152 du Conseil communautaire prévoit l'acquisition d'un ensemble de parcelles situées sur la commune de Bellengreville. Dans ce cadre, il est proposé au conseil communautaire de faire l'acquisition via le bais de la clause relative au « recueil de promesse de vente (concours technique) ».

Ainsi, le coût de cette opération pour la Communauté de communes se décline selon les modalités suivantes :

- Prix principal maximum : 340 000 €
- Provision pour Frais d'acte : 4 900 €


- Prestation SAFER sur présentation d'une facture : 19 320 € TTC dont 3 220 € de TVA.

Au total, le coût d'acquisition par la CDC s'élèverait à 364 220 € contre 391 225 € initialement (délib n°2025/152). Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant (annexe 3).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention décide :

↳ d'autoriser le Président à signer l'avenant.

Pour extrait conforme

 Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr